

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1 octobre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 122 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Roland BLUM représenté par Bruno GILLES - Jean-Louis BONAN représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - René CANEZI représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Patricia COLIN représentée par Jean-François DENIS - Eric DIARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Albert GUIGUI représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GUISSANI représenté par Georges ROSSO - Laurence JOUANDON représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUl représenté par Eric DI MECO - Eric LE DISSES représenté par Laurent LAVIE - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Antoine LORENZI représenté par Jacqueline DURANDO - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par Robert MALATESTA - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN représenté par André MOLINO - Marc POGGIALE représenté par Haouaria HADJ CHICK - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis TIXIER représenté par Gerard PEPE - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe SAN MARCO.

•

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 013-2295/10/CC

**■ Demande de subvention auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER - Axe 5 - (Programme 2007-2013) et approbation du plan de financement pour la réalisation du projet billettique
DITRAAG 10/5058/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Autorité Organisatrice des Transports Publics a décidé de mettre en œuvre un système billettique multimodal et interopérable sur l'ensemble des réseaux de transport en commun du territoire communautaire.

L'objectif de ce projet est de faciliter l'usage des transports en commun avec la création d'un passeport unique interopérable en tenant compte des différentes variables du territoire communautaire et par extension des différentes Autorités Organisatrices présentes sur l'aire métropolitaine marseillaise.

Le projet a débuté au premier semestre 2006 avec la réalisation d'études liées au projet. Le montant total est de 27 millions d'euros TTC.

Il est subventionné par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, dans le cadre du plan quinquennal d'investissement (PQI).

Il apparaît que ce projet pourrait également faire l'objet d'une subvention européenne au titre du FEDER – Axe 5 (Programme 2007-2013). Dans ce cadre, les opérations identifiées comme éligibles s'élèvent à un montant total de 8 888 059 euros HT.

Il est donc proposé de lancer la procédure en vue d'obtenir l'attribution d'une subvention de l'Union Européenne.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération de création d'Autorisation de Programme du 10 octobre 2005 ;
- La délibération de revalorisation d'Autorisation de Programme du 26 mars 2009 ;
- La délibération du 23 décembre 2009 autorisant le Président de Marseille Provence Métropole à solliciter toute aide financière de tout organisme pouvant apporter sa contribution à la mise en place d'un système billettique pour les réseaux de transport de Marseille Provence Métropole et à signer les dossiers de demande de subvention ou tout autre dossier afférent ;
- La délibération du 5 février 2010, portant approbation d'une convention entre Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour le financement et la réalisation du projet billettique.

Sur le rapport du Président,

Signé le 1er Octobre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 05 octobre 2010

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de mettre en œuvre un système billettique multimodal et interopérable sur l'ensemble des réseaux de transport en commun du territoire communautaire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter une subvention européenne au titre du FEDER – Axe 5 (programme 2007-2013) au taux le plus élevé possible, pour la réalisation d'un système billettique multimodal et interopérable sur l'ensemble des réseaux de transport en commun du territoire communautaire.

Article 2 :

Est approuvé le plan de financement prévisionnel réparti de la façon suivante :

Participation Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :	20%
Participation du Conseil Général des Bouches-du-Rhône :	50%
Participation subvention FEDER :	30%

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne serait inférieure au montant sollicité.

Par ailleurs, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention du concours communautaire.

Article 3 :

Les opérations au titre desquelles la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sollicite un financement FEDER sont détaillées ci-après :

Nature	Date de démarrage – Date d'achèvement	Montant
Marché billettique global (études, fournitures, installation et mise en service d'un système de billettique multimodal et interopérable pour tous les réseaux de transport de la CUMPM et prestations associées)	janvier 2007 – janvier 2011	3 136 979 euros HT
Marché fourniture personnalisation des supports des titres de transport du nouveau système billettique du réseau de transport urbain de MPM : lot 1 – Fabrication, pré-personnalisation et livraison de cartes sans contact	juin 2009 – décembre 2010	1 619 000 euros HT
Fourniture de billets sans contact pour le nouveau système billettique des réseaux de transport de MPM	décembre 2009 – juin 2011	Maximum 1 500 000 euros HT

Marché fourniture personnalisation des supports des titres de transport du nouveau système billettique du réseau de transport urbain de MPM : lot 3 constitution base de données clients	juin 2009 – décembre 2010	1 717 715 euros HT
Marché fourniture personnalisation des supports des titres de transport du nouveau système billettique du réseau de transport urbain de MPM lot 4 : personnalisation en masse des cartes clients	juin 2009 – décembre 2010	514 850 euros HT
Marché d'étude, de fourniture, d'installation de matériel supplémentaire pour le système billettique sans contact	fin 2010 – 2014	400 000 euros HT
Total maximum		8 888 059 euros HT

Article 4 :

En vue des contrôles effectués, le cas échéant, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à conserver toutes les pièces du dossier et à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

Article 5 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est autorisé à signer le dossier de demande subvention ci-annexé et tout document ou convention afférent à la subvention européenne sollicitée.

Article 6 :

Les recettes seront inscrites aux budgets communautaires 2010 et suivants : Nature 1323 Fonction 815 Sous-Politique C210.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets communautaires 2010 et suivants : Nature 2182 Fonction 815 Sous-Politique C210.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Signé le 1er Octobre 2010
Reçu au Contrôle de légalité le 05 octobre 2010

Eugène CASELLI